

## Publications économiques et financières



### Conjoncture financière

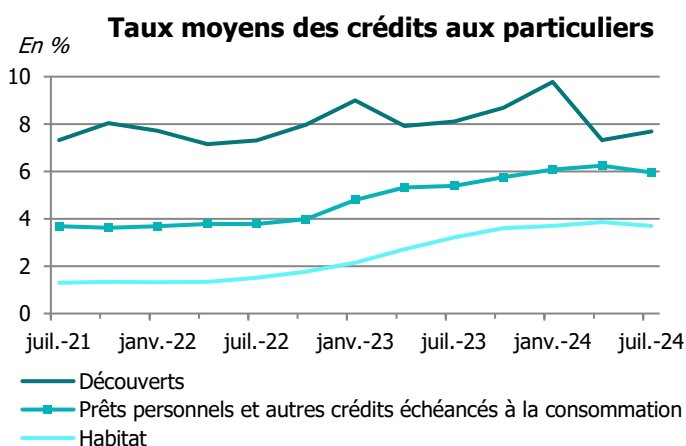
Décembre 2024

# TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS EN MARTINIQUE

3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2024  
LA BAISSÉ DES TAUX EST AMORCÉE

- Après deux années de hausses successives, le taux moyen des **crédits à l'habitat** recule en Martinique au troisième trimestre. Pour mémoire, la tendance baissière avait déjà été amorcée au trimestre précédent au niveau national et dans certains DOM. Le taux moyen s'établit à 3,70 % (-16 pdb entre avril et juillet), soit un différentiel de +28 pdb avec la France entière. Le montant moyen est en repli, autour de 150 000 euros. La durée moyenne de financement est de 21 ans.
- Le taux moyen des **prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation** évolue également à la baisse (-29 pdb entre avril et juillet). À 5,95 %, il demeure inférieur à celui de la France entière (différentiel de -49 pdb). Le montant moyen des financements s'élève à 18 000 euros, et la durée moyenne s'établit autour de 6 ans et demi.
- En revanche, le taux moyen des **découverts** augmente (+36 pdb entre avril et juillet). Il s'élève à 7,68 %, soit un taux qui reste le plus faible des DOM, et présentant l'écart le plus faible avec la France entière (différentiel de +65 pdb).

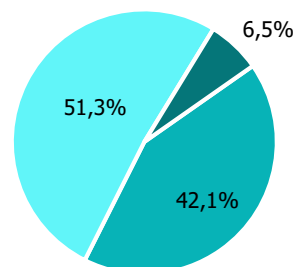
## Caractéristiques des nouveaux crédits en Martinique



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

## Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers

(sur un an, hors découverts)



- Prêts personnels et crédits échéancés à la consommation
- Habitat
- Autres crédits

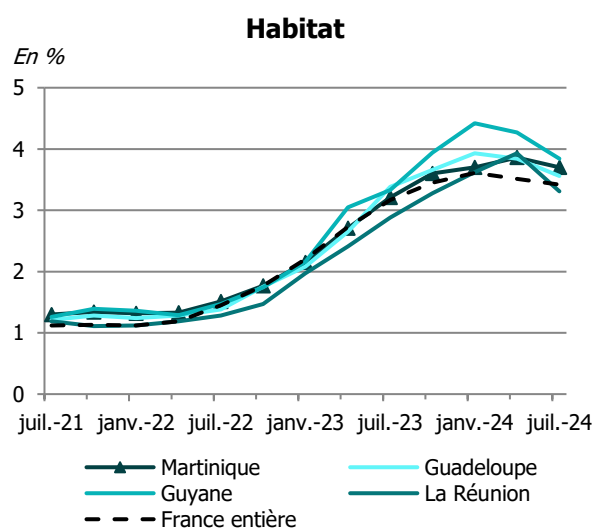
Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

|                       | Taux moyens débiteurs en %                                     | juil.-23 | oct.-23 | janv.-24 | avr.-24 | juil.-24 | Variations (pdb*) |         |
|-----------------------|--|----------|---------|----------|---------|----------|-------------------|---------|
|                       |  |          |         |          |         |          | 1 an              | 1 trim. |
| <b>Martinique</b>     | Découverts   | 8,11     | 8,68    | 9,78     | 7,32    | 7,68     | -43               | 36      |
|                       | Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation | 5,39     | 5,76    | 6,08     | 6,24    | 5,95     | 56                | -29     |
|                       | Habitat  | 3,21     | 3,60    | 3,70     | 3,86    | 3,70     | 49                | -16     |
| <b>France entière</b> | Découverts   | 6,22     | 6,93    | 6,97     | 6,98    | 7,03     | 81                | 5       |
|                       | Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation | 5,91     | 6,08    | 6,49     | 6,49    | 6,44     | 53                | -5      |
|                       | Habitat  | 3,17     | 3,45    | 3,61     | 3,51    | 3,42     | 25                | -9      |

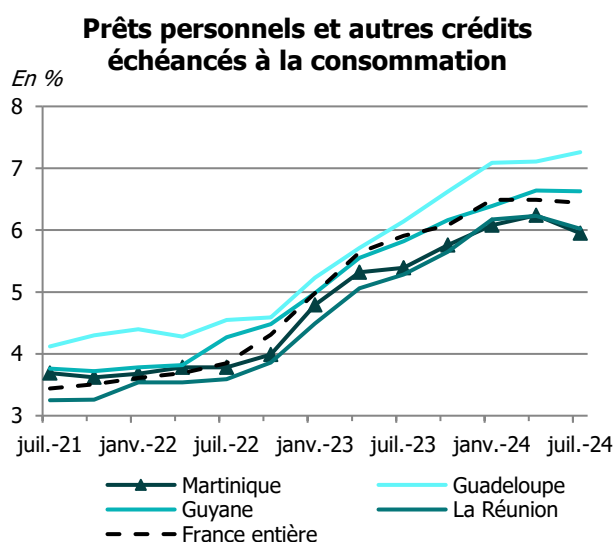
\* point de base

Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

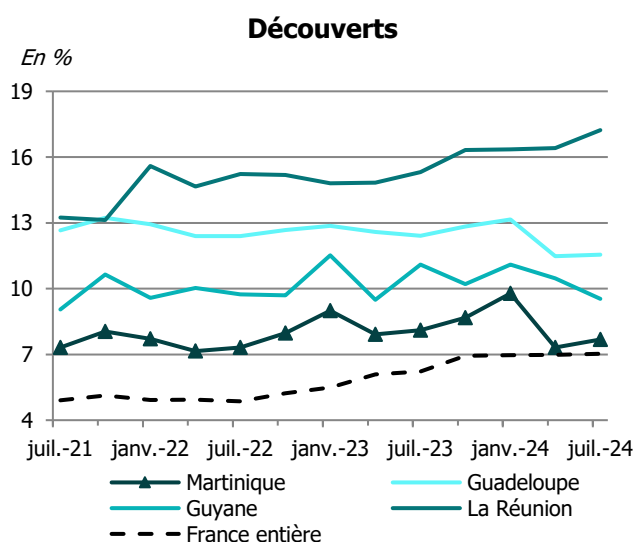
## Taux moyens des crédits aux particuliers par géographie



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

### MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Martinique. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de la Martinique exploite environ 15 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours du premier mois du trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du taux effectif global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

(i) Les crédits à l'habitat intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

(ii) Les découverts incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

(iii) Les prêts personnels incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.